

Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Date de transmission de la convocation 10 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit du mois de novembre, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

| Nom Prénom | Fonction | Membres présents | Membres absents excusés | Membres absents | Procuration à : |
|------------------------|---|------------------|-------------------------|-----------------|-----------------|
| COURPOTIN Stéphane | Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon | X | | | |
| TRIVERIO Valérie | 1 ^{er} adjoint | X | | | |
| BOTINEAU William | 2 ^{ème} adjoint | X | | | |
| VEDIE Edwige | 3 ^{ème} adjoint | X | | | |
| ENEAULT Hervé | 4 ^{ème} adjoint | X | | | |
| GAUTHIER Nicole | 5 ^{ème} adjoint | X | | | |
| CARLIER Thierry | 6 ^{ème} adjoint | X | | | |
| RUHLMANN Philippe | Conseiller Municipal | X | | | |
| VAUDRON Francis | Maire délégué Coudreceau | X | | | |
| BOBAULT Bruno | Conseiller Municipal | | X | | S. COURPOTIN |
| LETANG Didier | Conseiller Municipal | X | | | |
| DENORMANDIE Christelle | Conseillère Municipale | | X | | E. VEDIE |
| DEHARBE James | Conseiller Municipal | X | | | |
| DREUX Hervé | Conseiller Municipal | X | | | |
| CHERON Sylvie | Conseillère Municipale | X | | | |
| DE KONINCK Francis | Maire délégué Brunelles | X | | | |
| JOLY Jimmy | Conseiller Municipal | X | | | |
| LE BAIL Nadège | Conseillère Municipale | X | | | |
| DAVEAU Angélique | Conseillère Municipale | X | | | |
| HOCHEDÉ Véronique | Conseillère Municipale | | X | | |
| VAUDRON Aline | Conseillère Municipale | X | | | |
| HAYE GANET Mégane | Conseillère Municipale | | X | | V. TRIVERIO |
| BARBAZ Marie | Conseillère Municipale | | X | | |

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Valérie TRIVERIO a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Point financier : décisions modificatives aux budgets
2. Attribution marché réhabilitation château d'eau Coudreceau
3. Demande subvention leader borne extérieure tactile
4. Opération enfouissement La Poterie Coudreceau
5. Opération enfouissement Ozée Margon
6. Convention d'enfouissement 2020 Brunelles
7. Point sur les travaux
8. Vente lots rue de la Flamandière - prix au m2
9. Création de postes
10. Point sur les écoles
11. Point sur les festivités et affaires culturelles
12. Rapport des délégués aux structures intercommunales
13. Questions diverses

POINT FINANCIER : DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS (Délibération 1-18/11/2021)

Entendu l'exposé d'Edwige VEDIE sur les travaux de la Commission des Finances réunie le 15 novembre 2021 et les propositions de modifications budgétaires, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives telles qu'annexées à la présente délibération, elles s'équilibrent en dépenses et en recettes comme ci-dessous précisé :

| BUDGET PRINCIPAL - DM 4/2021 | | | |
|------------------------------|----------|----------------|------------|
| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| 74 862 € | 74 862 € | - 30 925 € | - 30 925 € |

| BUDGET ASSAINISSEMENT - DM 3/2021 | | | |
|-----------------------------------|----------|----------------|----------|
| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| 2 361 € | 2 361 € | - € | - € |

| BUDGET EAU COUDRECEAU - DM 2/2021 | | | |
|-----------------------------------|----------|----------------|----------|
| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| 5 638 € | 5 638 € | 85 593 € | 85 593 € |

| BUDGET MARPA CONSTRUCTION - DM 1/2021 | | | |
|---------------------------------------|----------|----------------|-----------|
| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| - € | - € | - 7 000 € | - 7 000 € |

| BUDGET LOTISSEMENT MAÇONNERIE - DM 1/2021 | | | |
|---|-------------|----------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| - 376 046 € | - 376 046 € | - 376 046 € | - 376 046 € |

| BUDGET LOTISSEMENTS PLATEAU DE LA FLAMANDIÈRE - DM 2/2021 | | | |
|---|----------|----------------|----------|
| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| 20 128 € | 20 128 € | 14 340 € | 14 340 € |

ATTRIBUTION MARCHÉ REHABILITATION CHATEAU EAU COUDRECEAU (Délibération 2-18/11/2021)

Stéphane COURPOTIN rappelle à l'assemblée que la consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation du château d'eau de Coudreceau a été lancée suivant la procédure adaptée (MAPA).

Une publicité a été mise en œuvre sur le BOAMP et le site de l'AMF28, la date limite de réception des offres étant fixée au 5 novembre 2021 à 12 heures.

Cinq entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour le lot unique de ce marché.

Stéphane COURPOTIN passe la parole au représentant de BFIE, bureau d'études chargé de l'analyse des offres.

| OFFRES | Offre de base | | | Variante exigée | | |
|---------------------------------|--|---|--------------|--|---|--------------|
| | Travaux de réhabilitation du réservoir | Renouvellement des conduites dans le fut et au RC | TOTAL | Travaux de réhabilitation du réservoir | Renouvellement des conduites dans le fut et au RC | TOTAL |
| | HT | | | HT | | |
| RESINA | 195 928,08 € | 25 983,26 € | 221 911,34 € | 189 843,91 € | 25 983,26 € | 215 827,17 € |
| REHABILITATION OUEST ETANCHEITE | 117 174,38 € | 13 540,00 € | 130 714,38 € | 123 004,38 € | 13 540,00 € | 136 544,38 € |
| TRASO | 176 316,00 € | 17 174,00 € | 193 490,00 € | 170 706,00 € | 17 174,00 € | 187 880,00 € |
| TEOS | 217 528,89 € | 22 534,00 € | 240 062,89 € | 240 943,89 € | 22 534,00 € | 263 477,89 € |
| ETANDEX | 206 972,00 € | 24 170,00 € | 231 142,00 € | 211 972,00 € | 24 170,00 € | 236 142,00 € |

Les critères retenus pour l'analyse des offres sont 60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

Qu'au regard du rapport d'analyse, Stéphane COURPOTIN propose au Conseil municipal, de retenir l'offre de base de l'entreprise REHABILITATION OUEST ETANCHEITE pour un montant de 130 714,38 € HT ainsi que les options suivantes proposées :

- Système de communication SOFREL pour 5 500 € HT
- Ravalement intérieur du fut pour 3 325 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le lot unique du marché à l'entreprise ROE pour un montant de 130 714,38 € HT (offre de base) reconnue comme l'offre économiquement la plus avantageuse et les deux options proposées :
 - o Système de communication SOFREL pour 5 500 € HT
 - o Ravalement intérieur du fut pour 3 325 € HT
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal ;
- Autorise le maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents s'y rapportant y compris d'éventuels avenants à intervenir.

DEMANDE SUBVENTION LEADER BORNE EXTERIEURE TACTILE (Délibération 3-18/11/2021)

Stéphane COURPOTIN rappelle que par délibération du 15 septembre dernier le Conseil Municipal a sollicité des fonds dans le cadre du Plan France Relance « transformation numérique » et DETR 2022 pour financer la borne d'information tactile extérieure.

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que des fonds peuvent également être sollicités dans le programme LEADER : mise en œuvre de la stratégie locale de développement type d'opération 19.2 du programme de développement rural Centre Val de Loire 2014/2020.

Stéphane COURPOTIN propose de solliciter des fonds dans ce cadre plutôt que dans le cadre de la DETR.

Stéphane COURPOTIN invite le Conseil Municipal à l'autoriser à déposer une demande de subvention à ce titre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Annule la demande de subvention dans le cadre de la DETR ;
- Sollicite une subvention au taux le plus élevé possible au titre des fonds LEADER pour financer l'acquisition et la mise en place d'une borne extérieure tactile dont le coût s'élève à 10 240 € HT ;
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cet effet.

OPERATION ENFOUISSEMENT LA POTERIE COUDRECEAU (Délibération 4-18/11/2021)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé à La Poterie – Coudreceau a fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement pour 2022.

Stéphane COURPOTIN présente le plan de financement et demande au Conseil Municipal de statuer sur la réalisation de l'opération :

| RESEAUX | | Maitrise d'ouvrage | COUT estimatif HT | PARTENARIAT FINANCIER | | | |
|---|-------------------|----------------------|-------------------|-----------------------|------------------|--------------|------------------|
| | | | | ENERGIE Eure-et-Loir | | collectivité | |
| Distribution Publique d'Électricité (Article L5212-26 du CGCT) | Environnement BT | ENERGIE Eure-et-Loir | 208 000 € | 80% | 166 400 € | 20% | 41 600 € |
| | Sécurisation BT | ENERGIE Eure-et-Loir | 31 000 € | 80% | 24 800 € | 20% | 6 200 € |
| | Modernisation HTA | ENERGIE Eure-et-Loir | - € | 100% | - € | 0% | - € |
| Génie civil de communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux | | collectivité* | 111 000 € | 0% | - € | 100% | 111 000 € |
| Éclairage public (Article L5212-26 du CGCT) | | ENERGIE Eure-et-Loir | 33 000 € | 80% | 26 400 € | 20% | 6 600 € |
| TOTAL | | | 383 000 € | | 217 600 € | | 165 400 € |

* La collectivité confie temporairement (le temps des travaux) sa maitrise d'ouvrage du génie civil à ENERGIE Eure-et-Loir. Plus globalement, les modalités d'exécution des travaux de communications électroniques (génie civil, câblage) font l'objet de conventions particulières préalables au lancement des travaux entre la collectivité et les opérateurs de télécommunications concernés.

La collectivité sera également redevable envers ENERGIE Eure-et-Loir d'une contribution forfaitaire de 5 200 € représentative des frais de coordination des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas retenir cette opération pour l'exercice 2022.

OPERATION ENFOUISSEMENT OZEE MARGON (Délibération 5-18/11/2021)

Stéphane COURPOTIN expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé Ozée - Margon à ARCISSÉS, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement pour 2022.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par ENERGIE Eure-et-Loir et qui se présente comme suit :

Exécution des travaux :

| RESEAUX | | Maitrise d'ouvrage | COUT estimatif HT | PARTENARIAT FINANCIER | | | |
|---|-------------------|----------------------|-------------------|-----------------------|------------------|--------------|-----------------|
| | | | | ENERGIE Eure-et-Loir | | collectivité | |
| Distribution Publique d'Électricité (Article L5212-26 du CGCT) | Environnement BT | ENERGIE Eure-et-Loir | 115 000 € | 80% | 92 000 € | 20% | 23 000 € |
| | Sécurisation BT | ENERGIE Eure-et-Loir | | 80% | - € | 20% | - € |
| | Modernisation HTA | ENERGIE Eure-et-Loir | - € | 100% | - € | 0% | - € |
| Génie civil de communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux | | collectivité* | 53 000 € | 0% | - € | 100% | 53 000 € |
| Éclairage public (Article L5212-26 du CGCT) | | ENERGIE Eure-et-Loir | 22 000 € | 80% | 17 600 € | 20% | 4 400 € |
| TOTAL | | | 190 000 € | | 109 600 € | | 80 400 € |

* La collectivité confie temporairement (le temps des travaux) sa maîtrise d'ouvrage du génie civil à ENERGIE Eure-et-Loir. Plus globalement, les modalités d'exécution des travaux de communications électroniques (génie civil, câblage) font l'objet de conventions particulières préalables au lancement des travaux entre la collectivité et les opérateurs de télécommunications concernés.

Frais de coordination : la collectivité est redevable envers ENERGIE Eure-et-Loir d'une contribution forfaitaire d'un montant de 4 400,00 € représentative des frais de coordination des travaux.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2022, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération, et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir (électricité et éclairage public) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel ;
- Opte pour le versement de la contribution financière réparti sur 3 exercices budgétaire : 1^{er} versement l'année de lancement des travaux, 2^{ème} exercice N+1 et 3^{ème} exercice N+2 ;
- S'engage à régler à ENERGIE Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques.
- S'engage à verser à ENERGIE Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution forfaitaire d'un montant de 4 400,00 € représentative des frais de coordination des travaux.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.

CONVENTION D'ENFOUISSEMENT 2020 BRUNELLES (Délibération 6-18/11/2021)

Stéphane COURPOTIN expose que suite à l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques (fibre optique) et de distribution d'électricité en 2020, une convention doit intervenir avec Eure-et-Loir Numérique afin de régulariser l'utilisation d'un fourreau de 480 m rue St Martin, rue du lavoir et rue des Sources à Brunelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec Eure-et-Loir Numérique.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Travaux secteur de la Maçonnerie

Francis DE KONINCK présente deux modèles de lampadaire pour l'éclairage public du secteur de La Maçonnerie.

Il demande au Conseil Municipal de faire le choix.

Le Conseil Municipal retient le modèle classique majoritairement présents dans les rues et non l'autre modèle présent uniquement dans le lotissement de La Joletterie.

VENTE LOTS RUE DE LA FLAMANDIERE - PRIX AU M2 (Délibération 7-18/11/2021)

Stéphane COURPOTIN rappelle que lors du précédent Conseil Municipal, l'assemblée a autorisé le découpage de 3 lots en bordure de la rue de la Flamandière – parcelle E0775.

Après étude, compte tenu de la largeur de la parcelle, il est proposé un découpage en 2 lots l'un de 802 m2 et l'autre de 875 m2 pour avoir des parcelles suffisamment larges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte cette proposition ;
- Donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour missionner le géomètre pour effectuer la division et préparer les autorisations d'urbanisme à intervenir comme ci-dessus exposé ;
- Fixe le prix de vente au M2 à 50 € HT ;
- Donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer tous les documents permettant de mener à bien cette opération y compris l'autorisation d'urbanisme.

CREATION DE POSTES

- CREATION DE POSTES AU SERVICE ADMINISTRATIF (Délibération 8-18/11/2021)

Valérie TRIVERIO rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu de l'accroissement d'activité généré par la commune nouvelle et du départ

anticipé d'un agent en contrat à durée déterminé, il convient de renforcer les effectifs du service administratif par la création d'un poste permanent à temps complet.

Valérie TRIVERIO précise que pour ce recrutement, il a été décidé un accompagnement par le Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir dans toutes les différentes étapes de ce recrutement.

Pour répondre aux besoins du poste, les grades correspondant aux fonctions pourraient être :

- Rédacteur principal 2^{ème} classe
- Rédacteur principal 1^{ère} classe
- Attaché

Valérie TRIVERIO propose de créer un poste pour chacun de ces grades afin d'ouvrir largement l'offre d'emploi, sachant qu'à l'issue du recrutement les postes restés vacants seront supprimés par décision du Conseil Municipal.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide pour les motifs ci-dessus exposés :

- De créer, à compter du 22 novembre 2022, trois emplois permanents à temps complet :
 - Rédaction principal 2^{ème} classe catégorie B : 1 poste
 - Rédaction principal 1^{ère} classe catégorie B : 1 poste
 - Attaché catégorie A : 1 poste

Cet agent sera amené à exercer les fonctions d'adjoint(e) à la Direction des services.

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade, instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

- D'autoriser le Maire à recruter un fonctionnaire ou un lauréat de concours pour pourvoir ces emplois ;
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- CREATION DE POSTE AU SERVICE SCOLAIRE/PERISCOLAIRE/RESTAURATION SCOLAIRE/MENAGE (Délibération 9-18/11/2021)

Valérie TRIVERIO rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu des effectifs scolaires et des besoins que cela engendrent en terme de garderie périscolaire, de restauration scolaire et d'entretien des locaux, il convient de renforcer les effectifs du service scolaire/périscolaire/restauration scolaire/ménage par la création d'un poste permanent à temps non complet.

Valérie TRIVERIO propose de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet sur la base de 30/35^{ème} – temps annualisé.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide pour les motifs ci-dessus exposés :

- De créer, à compter du 22 novembre 2021, un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique.

Cet agent sera amené à exercer les fonctions d'agent polyvalent du service scolaire/périscolaire/restauration scolaire/ménage.

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade, instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

- D'autoriser le Maire à recruter un fonctionnaire pour pourvoir cet emploi.
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

POINT SUR LES ECOLES

Thierry CARLIER annonce les effectifs scolaires des différentes écoles puis fait le point sur la situation d'accueil actuelle des enfants compte tenu de la crise sanitaire.

Il présente les différents points abordés lors des derniers Conseil d'Ecole : règlement intérieur, résultats des évaluations nationales, projets et vie des écoles, activités pédagogiques et sécurité dans les écoles.

POINT SUR LES FESTIVITES ET AFFAIRES CULTURELLES

Nicole GAUTHIER signale que sur les 28 associations d'Arcisses, peu de représentants de celles-ci étaient présents lors de la réunion des associations organisée le 5 novembre dernier pour établir le planning des manifestations 2022.

Il est réfléchi à la mise en place d'un forum des associations, à la réalisation d'un « arcisses infos » spécial associations et à la mutualisation du matériel appartenant aux associations.

RAPPORT DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- AQUAVAL

Aline VAUDRON informe le Conseil Municipal que le complexe aquatique commence à montrer certains signes de vieillissement qui vont engendrer des frais importants tant sur la structure que sur la machinerie. Un emprunt devrait permettre la réalisation des travaux.

Il est signalé une faible activité en raison de la crise sanitaire ; la température des bassins, un peu fraîche n'a pas aidé au retour des adhérents.

- SIACOTEP

Hervé ENEAULT présente les différents points à l'ordre du jour du dernier Conseil Syndical.

Il souligne que le Président a été autorisé à engager les marchés de maîtrise d'œuvre ainsi que de travaux pour le secteur de la Maçonnerie à Margon.

QUESTIONS DIVERSES

1. RENCONTRE ELUS(ES)/PERSONNEL

La commission des ressources humaines propose une rencontre élus(es) et agents municipaux le vendredi 17 décembre 2021 à 16 h 30 à la salle Renée Lepesqueux à Margon.

Pour permettre cette rencontre les secrétariats de mairie seront fermés à 16 h et il n'y aura pas de garderie dans les écoles ce jour-là.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. RECRUTEMENT VACATAIRES POUR RECENSEMENT POPULATION 2022 (Délibération 10-18/11/2021)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement des opérations de recensement 2022,

Considérant qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à recruter 5 vacataires pour effectuer les opérations de recensement pour la période janvier/février 2022 ;
- Décide de fixer la rémunération de chaque vacation comme suit :

| | |
|--|---------|
| - ½ journée de formation | 45,00 € |
| - Tournée de reconnaissance | 75,00 € |
| - Collecte des bulletins – par feuille de logement | 1,13 € |
| - Collecte des bulletins – par bulletin individuel | 1,71 € |
| - Forfait frais de collecte | 90,00 € |
- Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal.

3. DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES DU SECTEUR DE « LA MAÇONNERIE » (Délibération 11-18/11/2021)

Stéphane COURPOTIN informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte les dénominations suivantes pour la 1^{ère} tranche du lotissement de « la Maçonnerie » comme suit :

- Axe principal : rue de la Maçonnerie (Lots 1 à 8, 10, 11, 13, 15 et 16) ;
- 1^{ère} voie à gauche en entrant par l'axe principal : rue de la Meulière (Lots 14 et 17) ;
- 2^{ème} voie à gauche en entrant par l'axe principal : rue de la Pierre Blanche (lots 9 et 12) ;

et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. POUBELLES URBAINES

Valérie TRIVERIO signale au Conseil Municipal une demande de mise en place de poubelles sur le secteur du plateau de la Flamandière.

Cette demande sera étudiée dans le cadre des aménagements en cours rue de la Flamandière, rue du Rocher ou encore la création de la rue de la Maçonnerie.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 14 décembre 2021 à 19h30.

La séance est levée à 22 h 45

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 18 novembre 2021 :

1. DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS (Délibération 1-18/11/2021)
2. ATTRIBUTION MARCHÉ REHABILITATION CHATEAU EAU COUDRECEAU (Délibération 2-18/11/2021)
3. DEMANDE SUBVENTION LEADER BORNE EXTERIEURE TACTILE (Délibération 3-18/11/2021)
4. OPERATION ENFOUISSEMENT LA POTERIE COUDRECEAU (Délibération 4-18/11/2021)
5. OPERATION ENFOUISSEMENT OZEE MARGON (Délibération 5-18/11/2021)
6. CONVENTION D'ENFOUISSEMENT 2020 BRUNELLES (Délibération 6-18/11/2021)
7. VENTE LOTS RUE DE LA FLAMANDIERE - PRIX AU M2 (Délibération 7-18/11/2021)
8. CREATION DE POSTES AU SERVICE ADMINISTRATIF (Délibération 8-18/11/2021)
9. CREATION DE POSTE AU SERVICE SCOLAIRE/PERISCOLAIRE/RESTAURATION SCOLAIRE/MENAGE (Délibération 9-18/11/2021)
10. RECRUTEMENT VACATAIRES POUR RECENSEMENT POPULATION 2022 (Délibération 10-18/11/2021)
11. DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES DU SECTEUR DE « LA MAÇONNERIE » (Délibération 11-18/11/2021)

| Nom Prénom | Membres présents | Membres absents excusés | Membres absents | Procuration à : | Signature |
|------------------------|------------------|-------------------------|-----------------|-----------------|-----------|
| COURPOTIN Stéphane | X | | | | |
| TRIVERIO Valérie | X | | | | |
| BOTINEAU William | X | | | | |
| VEDIE Edwige | X | | | | |
| ENEULT Hervé | X | | | | |
| GAUTHIER Nicole | X | | | | |
| CARLIER Thierry | X | | | | |
| RUHLMANN Philippe | X | | | | |
| VAUDRON Francis | X | | | | |
| BOBAULT Bruno | | X | | S. COURPOTIN | |
| LETANG Didier | X | | | | |
| DENORMANDIE Christelle | | X | | E. VEDIE | |
| DEHARBE James | X | | | | |
| DREUX Hervé | X | | | | |
| CHERON Sylvie | X | | | | |
| DE KONINCK Francis | X | | | | |
| JOLY Jimmy | X | | | | |
| LE BAIL Nadège | X | | | | |
| DAVEAU Angélique | X | | | | |
| HOCHEDÉ Véronique | | X | | | |
| VAUDRON Aline | X | | | | |
| HAYE GANET Mégane | | X | | V. TRIVERIO | |

| | | | | | |
|--------------|--|---|--|--|--|
| BARBAZ Marie | | X | | | |
|--------------|--|---|--|--|--|